

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÏTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du /05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 09/06/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 juin à 20h15, le Conseil Municipal de Commune du CLOÏTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALAY Sandrine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/05/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, GUEGUEN Jérôme, BICREL Romain, LEAUSTIC-LOUARN Jules.

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Absent excusé : TIMBERT Rudy

033/2026 – Tarifs communaux 2026

- Cantine 3.50 € – 4 € (enfant non inscrit) / repas adulte 5.60 € (tarifs applicables septembre 2026)
- Garderie : gratuité
- Photocopies : 0.20 €
- Terre végétale : 3 €/m3

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Association locale : gratuité - caution de 300€
- Association extérieure : 300.00 € - caution de 300€
- Grande salle : 200 € (réunion) - caution de 300€
- Petite salle : 100 € (réunion) - caution de 300€
- Entreprise locale : Grande salle 100€ - caution 300€
- Entreprise locale : Petite salle 50€ - caution 300€
- Entreprise extérieure : Grande salle 200€ - caution 300€
- Entreprise extérieure : Petite salle 100€ - caution 300€
- *À noter : Les tarifs de la location de la salle polyvalente pour les particuliers de la commune et de l'extérieur seront votés ultérieurement en raison de l'utilisation des locaux par l'école durant les travaux de rénovation des bâtiments scolaires.*

LOCATION PERCOLATEUR : 15 €

CIMETIERE

- Concession classique : 15 ans/m2 : 40 €
- Ancien colombarium 15 ans : 328 € + plaque 92 €
- Nouveau colombarium : 5 ans : 228 € + plaque 13 €
10 ans : 338 € + plaque 18 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 029-212900336-20260608-033_2026-DE

- Cave urnes 15 ans : 508 € + plaque 23 €
- Dispersion cendres : 15 ans : 508 € (réservé aux résidents de la commune)
30 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

La secrétaire,
DIRAISON Maryse

Le Maire
BALAY Sandrine